

Ecolo

Ton quartier, notre priorité !

Programme ECOLO pour les élections communales du 13 octobre 2024 – Charleroi

Table des matières

| | |
|---|----|
| Une commune construite par et pour ses citoyen-ne-s..... | 3 |
| 1. Transparence..... | 3 |
| Faciliter l'accès aux documents administratifs..... | 4 |
| Garantir la bonne gouvernance du niveau local..... | 4 |
| Assurer la publicité des services et des équipements collectifs de l'administration..... | 5 |
| 2. La participation citoyenne..... | 6 |
| Renforcer l'implication des habitant-e-s dans la vie de la commune/ville..... | 6 |
| Créer un droit d'initiative citoyenne..... | 8 |
| Améliorer le contact entre les citoyen-ne-s et le personnel communal..... | 9 |
| Vivre et habiter sa commune en sécurité..... | 11 |
| 1. Une police de proximité..... | 11 |
| 2. Renforcer le civisme et prévenir les insécurités..... | 12 |
| 3. Narcotrafic et crime organisé..... | 13 |
| 4. Sécurité des femmes et des minorités de genre..... | 13 |
| 5. Police Locale et Formation..... | 15 |
| 6. Sécurité en contexte de crises climatiques..... | 15 |
| Une commune plus verte au bénéfice de toutes et tous..... | 16 |
| 1. Pour une ville plus verte..... | 16 |
| 2. Pour une Ville soucieuse du bien-être animal..... | 17 |
| Une commune plus égalitaire et ouverte..... | 18 |
| 1. Un enseignement de qualité, des écoles plus ouvertes et inclusives..... | 18 |
| 2. Accueillir chaque enfant et soutenir toutes les familles..... | 19 |
| 3. Une égalité enfin réelle entre les femmes et les hommes..... | 20 |
| 4. Une société ouverte, en lutte contre le racisme et les discriminations..... | 21 |
| 5. Une participation pleine et entière des personnes en situation de handicap..... | 22 |
| 6. Améliorer la qualité de vie des aînées et aînés..... | 23 |
| 7. Un monde numérique éthique, inclusif et sobre..... | 24 |
| Une commune engagée pour l'emploi et une économie sociale et durable..... | 25 |
| 1. Promouvoir et renforcer l'Economie sociale..... | 25 |
| 2. Optimiser l'action de la commune en faveur de l'emploi..... | 25 |
| Une commune ville pilote en matière d'énergie durable et accessible..... | 27 |
| 1. Concrètement, pour que le pouvoir communal montre l'exemple, Ecolo propose de : | 27 |
| 2. Pour aider les habitants et propriétaires à réduire leur propre consommation d'énergie et produire des énergies renouvelables, Ecolo propose de :..... | 28 |
| 3. Adapter les réseaux énergétiques aux énergies renouvelables..... | 29 |
| 4. Réaliser des opérations de rénovation énergétique par rue et par quartier..... | 31 |
| Une commune qui s'engage pour le droit à une mobilité durable et efficace pour toutes et tous..... | 32 |
| Une commune qui promeut et renforce la santé et le bien-être collectif..... | 36 |

Une commune construite par et pour ses citoyen·ne·s

La commune est le premier point de contact des citoyen·ne·s avec l'autorité publique et le politique. Première fenêtre de la démocratie, elle peut fonctionner de manière à renforcer la confiance des citoyen·ne·s envers leurs élu.e.s et permettre leur implication sur des enjeux qui leur tiennent à cœur.

Pour les écologistes, il est donc essentiel d'être à la pointe sur les thèmes que sont la transparence et la participation citoyenne. Ils sont, tous deux, les garants d'une démocratie plus vivante, plus dynamique et plus inclusive.

En effet, l'accès à la décision publique dépend non seulement d'une information claire, complète et accessible donnée aux citoyen·ne·s mais aussi de leur participation au processus de décision.

Pour mettre en œuvre ces deux principes de manière juste et efficace, nous proposons une série d'outils et d'engagements concrets qui bénéficieront à tous et toutes.

1. Transparence

Pilier d'une véritable démocratie, la transparence favorise l'impartialité et l'objectivité du service public. Elle ne doit pas seulement rendre visible la décision publique mais doit aussi permettre de comprendre son contexte et ses facteurs.

La mise en œuvre du principe de transparence peut se décliner selon trois axes:

- Faciliter l'accès aux documents administratifs
- Garantir les principes de bonne gouvernance
- Assurer la publicité des services et des équipements collectifs de l'administration

Pour ce faire efficacement, il nous semble indispensable de développer une administration numérique en complément des voies classiques et légales de publicité (affichages et consultations à la commune par exemple).

Nous portons une grande attention à la fracture numérique, c'est pourquoi nous nous engageons à créer un Espace Public Numérique sur le territoire de notre commune et à y organiser des formations concernant l'utilisation des nouvelles technologies. Il s'agit d'un endroit, par exemple dans une bibliothèque, où les habitant.e.s ont accès à des ordinateurs et une aide pour les utiliser.

Faciliter l'accès aux documents administratifs

- Nous nous engageons à garantir et faciliter l'accès ainsi qu'à communiquer de façon proactive et efficace à la population quand cela s'y prête les éléments suivants:
 - Les informations relatives à la tenue d'enquêtes publiques sur le territoire de la commune ou dans lesquelles la commune est impliquée. Nous visons ici l'avis d'enquête publique mais aussi tous les dossiers et pièces qui y sont relatifs;
 - Tous les règlements et ordonnances du conseil, du collège et du bourgmestre.
 - Nous ajouterons dans le règlement d'ordre intérieur du conseil communal la possibilité pour les conseillers communaux et conseillères communales d'insérer les motivations de leur vote ;
- Nous rendrons l'ensemble de ces informations et documents lisibles et facilement accessibles en version électronique sur le site internet de la commune en allant au-delà du strict minimum garanti dans la loi. Nous communiquerons via les réseaux sociaux de la commune, les médias locaux, l'affichage public et tout autre moyen de communication à disposition des autorités communales les informations les plus importantes afin d'informer les citoyens de manière directe, claire, concise et régulière.
- Nous mettrons à la disposition les informations en version papier pour les comptes et budgets, les règlements et ordonnances du conseil et du collège et les plans communaux à la bibliothèque communale pour consultation.

Garantir la bonne gouvernance du niveau local

Les principes de bonne gouvernance sont notamment le comportement éthique des élu·e·s et de l'administration, l'innovation, la durabilité et l'orientation à long terme, la gestion financière saine, l'efficacité et l'efficience. Nous souhaitons incarner ces principes au niveau local notamment par les mesures suivantes :

- Afin d'améliorer l'expertise de tous les élu.e.s communaux et du personnel politique, nous proposons d'organiser, en début de législature, des séances d'information sur la loi communale (pour Bruxelles)/ le code de la démocratie locale (pour la Wallonie), le budget, l'urbanisme et l'aménagement du territoire, les marchés publics, la gouvernance, etc. ;
- Sur le site internet de la commune, nous proposons une publication :
 - des rémunérations et avantages des bourgmestres, échevin·e·s et président·e·s de CPAS de la commune ;

- d'un listing des délégué-e-s désigné-e-s par le conseil communal pour représenter la commune dans ses différentes structures communales et paracommunales;
- Les structures para-communales (intercommunales, régies communales, ASBL communales, associations de projet etc.) sont le relais sur le terrain de la politique communale. Leurs conseils d'administration sont composés, entre autres, d'élue.s du conseil communal ou des mandataires désigné-e-s par le conseil. Au sein de ces organismes, vos élu.e.s écologistes veilleront à la mise en œuvre des principes de bonne gouvernance et à l'apport d'une vision écologiste. Nous proposons que les administrateurs qui se portent candidats à ces postes aient l'obligation de motiver cette candidature¹. Nous voulons également que chaque administrateur, lors de sa désignation, signe avec la commune une « charte de l'administrateur » qui précise ses missions, droits et obligations, ainsi qu'un code de déontologie. À Bruxelles, dans les structures communales et supra-communales (SISP, inter-communales, etc), nous proposerons que chaque groupe politique démocratique non représenté conformément au système de la représentation proportionnelle ait droit à un siège d'observateur. [Cette disposition existe dans le Décret wallon et est obligatoire] Pour les plus grosses structures, nous proposons un audit externe pour évaluer leur fonctionnement ;
- Nous demanderons un rapport par les mandataires de l'exercice de leur mandat au sein des organes communaux et para-communaux² ;
- Nous garantirons la mise en place d'aménagements raisonnables pour l'accès aux séances du conseil communal, tant pour les membres du conseil que pour le public (accès PMR, boucle à induction, pauses après 2h de réunion, etc.) conformément à l'article 22ter de la Constitution belge et à la Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées (CPDH).
- Nous octroierons aux citoyen-ne-s le droit de poser des questions d'actualité au conseil communal dans le même délai que les conseiller.ère.s communaux ;

Assurer la publicité des services et des équipements collectifs de l'administration

Nous publierons sur le site internet de la commune ainsi qu'en version papier à la bibliothèque communale pour consultation:

- Un document décrivant les compétences, l'organisation et le fonctionnement de l'autorité administrative (dont un organigramme) ;

¹ Voir la Note sur la réforme de la gouvernance de la Ville de Bruxelles concernant ses organismes

² Pour le moment, les CC peuvent le demander mais pas obligatoire. Art. 1231-9 pour les régies, art. 1234-1 pour les asbl communales,

- Les inventaires des subventions, des études réalisées et des marchés publics conclus ;
- Les plans et programmes environnementaux, plans et schémas d'aménagement du territoire, règlements d'urbanisme, etc. ;
- Les menaces imminentes pour la santé ou l'environnement ;
- La localisation des équipements collectifs (crèches, écoles, musées, théâtres, centres sportifs, recyclage, parcs à conteneurs, bibliothèques, espaces verts et parcs, plaines de jeux, etc.).

2. La participation citoyenne

La participation citoyenne est un outil essentiel de renforcement de la démocratie représentative. Elle doit permettre de renforcer les possibilités d'influence de tou-te-s les citoyen-ne-s sur les sujets qui les concernent et construire une société plus juste.

La commune, vu sa dimension de proximité avec les citoyen-ne-s, est le premier lieu d'émergence des diverses démarches participatives. Ces démarches peuvent viser toute une série de matières : énergie/climat, environnement, logement, sport, mobilité, troisième âge, culture, jeunesse, etc.

Renforcer l'implication des habitant-e-s dans la vie de la commune/ville

- Nous mettrons en place un dispositif de concertation avec les conseils de participation dans le cadre de l'élaboration du plan pluriannuel d'investissements et avec les conseils consultatifs pour l'élaboration de la feuille de route de l'administration pour la durée de la mandature (plan stratégique transversal).
- Nous veillerons à renforcer l'information et l'implication citoyenne dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des plans qui s'appliquent sur le territoire communal (plan énergie climat, schéma de développement communal, plan de lutte contre la pauvreté, agenda 21 du développement durable,...)
- Nous élargirons le processus de maîtrise d'usage qui a été utilisé pour rénover les places publiques aux schémas de circulation des zones et mailles apaisées et aux plans d'embellissement et de végétalisation des quartiers, avec des groupes de travail préparatoires composés par tirage au sort et sur base volontaire.
- Nous veillerons à une bonne inclusion de toutes les catégories de la population dans la composition des conseils de participation et dans les conseils consultatifs

- Nous mettrons en place des commissions/panels citoyens qui permettront aux citoyen·ne·s de s'impliquer dans les décisions qui les concernent. Par exemple, on peut, classiquement, organiser des panels composés uniquement de citoyen·ne·s. Ces organes peuvent aussi être mandatés pour trouver des solutions à des enjeux nettement plus concrets notamment concernant l'adaptation et l'atténuation aux dérèglements climatiques.
- Parce que l'inclusion de toutes les catégories de la population est l'une de nos priorités, nous utiliserons la méthode du tirage au sort, selon des critères représentatifs généraux (âge, genre, répartition géographique, etc.) et spécifiques selon le sujet de travail. La participation, à la suite du tirage au sort, se fera sur une base volontaire.
- Nous veillerons à ce que chaque processus de participation citoyenne comprenne une information complète à l'égard des citoyen·ne·s et une phase délibérative en vue d'une co-construction des décisions à prendre.
- Nous créerons :
 - Un conseil consultatif de la sécurité routière
 - Un conseil consultatif énergie et climat ;
 - des Comités de suivi des activités économiques entraînant des nuisances (riverain·e·s/exploitant/administration) ;
- Nous consacrerons les moyens adéquats au bon fonctionnement des conseils de participation et conseils consultatifs avec la maison pour associations. Cela passera notamment par le recours à un·e animateur·trice externe expérimenté·e afin de rendre ces rencontres dynamiques et efficaces. Leur mise en œuvre tiendra compte des éléments suivants : horaires, mise en place d'une garderie, méthodes pour encourager l'expression de chacun·e (en proposant différents moyens de s'exprimer : oral, écrit, dessins, etc.) etc.
- Nous lancerons une recherche action pour évaluer les dispositifs participatifs et améliorer le lien entre les comités de quartiers et les conseils de participation.
- Nous soutiendrons le développement des comités de quartiers et des comités de citoyen·ne·s. qui soutiennent des projets d'amélioration du cadre de vie et nous leur destinerons des informations de manière prioritaire.
- Nous regrouperons les appels à projets citoyens qui sont très dispersés actuellement, et créerons des catégories de projets (propreté, transition écologique, animation des quartiers, amélioration du cadre de vie par des petits aménagements des espaces publics, projets des comités de quartier, des comités citoyens et des conseils de participation,...)
- Nous augmenterons le nombre de panneaux d'affichage libre afin de permettre aux habitants et habitantes de partager une série d'informations sur

la vie de leur commune : fêtes, activités environnantes, chien ou chat perdu, échanges de biens ou services, petites annonces...

- Nous créerons un espace de débat citoyen au conseil communal. Les interpellations citoyennes auront lieu au début du conseil communal suivant leur dépôt et seront suivies d'un débat. Dans ce cadre, nous garantirons que les interpellations citoyennes reçoivent des réponses circonstanciées et motivées.
- Nous simplifierons la procédure à suivre pour les interpellations citoyennes et nous nous assurerons que cette procédure soit publique et accessible.
- Nous multiplierons les différentes manières de consulter la population pour toucher un maximum de personnes.
- Nous proposons que le collège organise d'initiative au moins 3 consultations populaires sur des sujets d'importance durant la prochaine mandature.
- En complément d'autres moyens d'information, nous créerons une plate-forme numérique (ou un espace sur le site internet de la commune) pour faciliter l'accès à l'information sur des projets en cours ou à venir et pour proposer des votes en ligne.

Créer un droit d'initiative citoyenne

- Nous créerons un droit politique nouveau : l'Initiative Citoyenne Communale. Elle permet d'obtenir du conseil communal qu'il délibère et vote sur un texte précis proposé par des citoyen·ne·s. En cas de vote négatif, ce texte sera soumis à une consultation populaire. Contrairement à l'interpellation citoyenne ou à une consultation populaire, il s'agit bien de voter sur un texte avec un projet précis, que l'autorité devra suivre tel quel. Le processus est le suivant :
1. Le texte de l'Initiative doit être soutenu par au moins 500 signataires parmi les habitant.e.s de la commune. Les dispositions légales relatives à la consultation populaire communale définissent les matières dans lesquelles le droit d'initiative peut s'exercer et les procédures d'examen de validité. Le texte ne peut être contraire à la Convention européenne des droits de l'homme et des libertés fondamentales.
 2. Le conseil communal dispose d'un délai maximal défini pour voter sur l'initiative.
Si le vote est favorable, l'autorité communale se donne les moyens de mettre en œuvre le projet d'initiative dans des délais raisonnables. Si le conseil souhaite amender le projet initial, il dispose d'un an pour le faire en concertation avec les porteurs de projet. Si le vote est défavorable, le conseil doit motiver son refus. Le texte est ensuite soumis à consultation populaire à

l'initiative du collège communal, avec, éventuellement, un contre-projet du conseil communal.

3. Néanmoins, l'Initiative peut aussi être retirée par ses porteurs, en échange d'un vote par le conseil communal de sa propre contre-proposition.

Améliorer le contact entre les citoyen-ne-s et le personnel communal

- Nous organiserons un système de suivi des demandes traitées par l'administration, tant pour l'administration elle-même qu'à destination de la population, comme cela se fait par exemple pour les colis postaux. Concrètement, pour toute demande faite auprès d'un service de l'administration communale, un numéro de dossier sera donné au demandeur, ainsi qu'un code d'accès à une page internet leur donnant le suivi de leur dossier par les services, comme cela se fait par exemple pour le suivi des colis postaux. Pour l'état des voiries et le signalement des dépôts clandestins, la ville utilisera l'application fixmystreet.
- Nous développerons des formulaires intelligents pour accélérer le traitement de certaines demandes, comme pour des places réservées aux personnes en situation de handicap, de placement de conteneurs, de nettoyage des avaloirs, etc...
- Nous formerons le personnel communal, en particulier celui en contact avec les citoyen-ne-s, aux techniques de la communication empathique ou non violente afin d'apaiser ou d'éviter les tensions et frustrations de la part des citoyen-ne-s mais également du personnel communal et afin de renforcer le sentiment de confiance dans l'Institution communale.
- Nous garantirons une communication fluide entre l'Administration communale, les élu-e-s et les citoyen-ne-s en diversifiant notamment les canaux (bulletins communaux, site internet, réseaux sociaux, tracts, panneaux d'affichage libre...) et en précisant les moyens à privilégier dans les différentes situations.
- Nous renforcerons le rôle du médiateur communal, dont la fonction est de recommander des améliorations du fonctionnement de l'administration sur base des plaintes des habitant.e.s et des usager.ère.s des services communaux
- Nous mettrons l'application fixmystreet en service sur la ville pour signaler plus facilement des dépôts clandestins, les défauts de voirie, les panneaux de signalisation manquants, et mettrons en place un système de suivi des demandes accessibles aux personnes qui utilisent cette application.
- Nous veillerons à l'accessibilité du site web communal à l'ensemble des personnes en situation de handicap, conformément à la directive européenne

en la matière. Nous développerons également un(e partie du) site web communal pour fournir des informations communales ainsi que sur tous les services et associations à disposition des personnes en situation de handicap, en privilégiant le FALC (Facile à Lire et à Comprendre).

Vivre et habiter sa commune en sécurité

1. Une police de proximité

- Nous renforcerons la police de proximité, avec des policiers en contact quotidien avec les habitant.e.s du quartier dans lequel ils travaillent, pour assurer une présence rassurante sur le terrain et des relations plus sereines entre la police et les habitants.
- Nous renforcerons les liens, la connaissance et la communication entre les citoyens et les inspecteurs de quartiers.
- Nous établirons des standards qualitatifs pour tous les évènements festifs se déroulant sur le territoire communal, respectueux de la santé, de l'environnement, de la sécurité et de la cohésion sociale en favorisant et/ou en obligeant :
 - La promotion de l'utilisation de gobelets réutilisables ;
 - La promotion de boissons non alcoolisées et mocktails attractifs ;
 - L'accès gratuit à l'eau du robinet et des toilettes ;
 - La mise en place du stationnement vélo et un plan de mobilité communiqués aux participants ;
 - Les poubelles de tri sélectif ;
 - L'installation des cendriers ;
 - Le respect des normes de bruit ;
 - La mise en place d'un stand de réduction des risques ;
 - La mise en place d'un dispositif de prévention des violences sexistes et sexuelles et de prise en charge des victimes potentielles
 - La lutte contre toutes formes de discriminations à l'accès et durant les évènements
- Au surplus, la Ville mettra ses ressources à disposition de l'organisation : poubelles de tri, ramassage et nettoyage, publicité, subside éventuel, prêt de matériel (podiums, bancs, tables, barrières, etc.).
- Nous renforcerons la participation citoyenne en impliquant les habitants dans la prise de décision et en encourageant les initiatives de rencontre et de collaboration entre les jeunes et la police locale.
- Nous veillerons à ce que les inspecteurs et les agents de quartier soient visibles et accessibles, dans une dynamique de dialogue renforcée avec les habitants.
- Nous proposerons la désignation de policiers de référence formés à la médiation avec les différentes communautés.

2. Renforcer le civisme et prévenir les insécurités

- Nous renforcerons la lutte contre les dépôts clandestins et les délits environnementaux en recréant un service spécifique au sein de la police locale, composé d'inspecteurs volontaires et formés aux particularités de la criminalité environnementale.
- Nous développerons un plan « éclairage public » en optant pour un éclairage LED modulé des espaces publics et de la voirie. L'éclairage urbain sera repensé pour améliorer la sécurité tout en respectant l'environnement.
- Nous mettrons en place un numéro vert pour signaler les pannes de lampadaires, assurant ainsi une réparation rapide et une amélioration de la sécurité nocturne.
- Nous prendrons systématiquement en compte la sécurité des femmes lors de l'aménagement des espaces publics.
- Nous renforcerons le travail essentiel des agents de prévention, des gardiens de la paix, des services de médiation, des éducateurs, des intervenants psychosociaux et des acteurs des plans locaux et régionaux de cohésion sociale.
- Nous assurerons une protection égale pour tous, quelle que soit la couleur de peau, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, en agissant sur la gestion du personnel et l'accueil réservé aux différents publics.
- Nous nous assurerons que la liste des caméras de vidéosurveillance dans les lieux publics, les autorisations et les analyses d'impacts relatifs à l'installation de ces caméras soient accessibles au public, dans le respect de la législation sur la publicité administrative.
- Nous préviendrons les comportements inciviques et l'insécurité grâce au contrôle social, en renforçant le lien social en favorisant des espaces publics animés et accessibles à tous. Nous encouragerons le développement d'activités nocturnes, culturelles et commerciales qui dynamisent les quartiers et créent une présence continue.
- Nous organiserons, en étroite collaboration avec la Police, des séances d'information et de consultation dans chaque district autour du règlement Général de Police.

3. Narcotrafic et crime organisé

- Nous combattons le narcotrafic en luttant, à l'échelle communale, contre la criminalité financière, la corruption et le blanchiment d'argent. Cela se fera notamment via un plan « Opération Stups », qui se concentrera sur la lutte contre les racines du narcotrafic, la corruption et le blanchiment d'argent, en renforçant les collaborations entre police locale et fédérale ainsi qu'avec les autorités judiciaires et en renforçant les moyens humains et matériels nécessaires.
- Nous plaiderons auprès du gouvernement fédéral pour un renforcement et une modernisation de la Justice contre la criminalité financière, suivant notamment les demandes et le diagnostic d'Europol à ce sujet : création d'un parquet financier ad hoc, création d'un fonds anti-drogues à partir des avoirs confisqués aux narcotrafiquants et redistribués dans la prévention, etc.
- Nous plaiderons également pour le renforcement de l'OCDEFO (Office central de la lutte contre la délinquance économique et financière organisée), en étroite collaboration avec les services de renseignement.
- Le narcotrafic prospère sur l'attractivité des produits. Concernant les drogues de rue, la véritable épidémie de santé mentale et de précarité post-covid sont un terreau fertile, car les drogues sont utilisées comme des « moyens de refuge » aux effets immédiats. Pour lutter contre cela, Ecolo agira sur les axes suivants :
 - Le relogement et le renforcement des moyens santé mentale comme développé dans les chapitres y relatifs ;
 - le renforcement des équipes de travail social et santé en rue et les accompagner

4. Sécurité des femmes et des minorités de genre

- Nous renforcerons et pérenniserons le Centre de Prise en charge des Violences sexuelles, et réclamerons l'appui du gouvernement fédéral en ce sens. Toute personne subissant des violences sexuelles aura à sa disposition un lieu de sécurité et un accompagnement.
- La lutte contre les violences faites aux femmes s'appuyera sur un diagnostic solide de la problématique à partir des données communales (zone de police, du plan de cohésion sociale, plan stratégique de sécurité et de prévention...) et des besoins exprimés par les associations concernées.

- Nous mettrons en place, en collaboration avec les autres niveaux de pouvoir, une protection adéquate et immédiate des femmes et des enfants victimes de violence.
- Nous améliorerons l'accueil et l'accompagnement des victimes dans les postes et l'hôtel de police.
- Nous activerons une procédure de suivi et d'accompagnement immédiat des auteurs de violence. L'éloignement de l'auteur du domicile familial sera toujours favorisé pour éviter une double peine à la victime. Ecolo plaidera auprès de la région et du fédéral pour le développement de lieux d'hébergement pour les auteurs, comme c'est le cas en France.
- Nous nous assurerons que notre zone de police pratique la revisite de manière systématique dans les foyers où des violences ont été signalées.
- Dans les contextes festifs, pour que la fête soit belle pour toutes et tous, Ecolo mettra en place et soutiendra des initiatives visant à lutter contre le harcèlement sexiste et sexuel. La Ville exigera aux acteurs de la nuit de mettre en place des initiatives visant à prévenir ces violences et à prendre en charge adéquatement les victimes (Angela, liste de taxis Safe, contrôle social dans les WC, intervenants professionnels ou bénévoles,...)
- Nous développerons une vigilance active pour le respect entre genres et contre le harcèlement sexuel dans les lieux festifs et veillera à cette fin à réunir les acteurs concernés pour permettre la fête pour toutes et tous.
- Nous travaillerons avec la Police afin de sensibiliser ses agents aux enjeux LGBTQIA+ en leur proposant des formations et améliorera l'accueil policier des victimes.
- Nous prendrons des mesures concrètes contre la lesbo-trans-bi-homophobie :
 - en menant un audit de sécurité local en matière d'inclusion des personnes LGBTQIA+ dans la ville et en matière des violences lesbophobes, homophobes, biphobes et transphobes afin de mieux les appréhender (formes, lieux, ...), qui comprendra la consultation des différents acteurs LGBTQIA+ locaux, institutionnalisés ou non ;
 - en fonction de cet audit, en développant une politique qui prend en compte le problème du sous-signallement de ces violences ;
 - en fonction de cet audit, en organisant des formations pour les forces de police locale et les agents communaux sur les besoins des victimes et les procédures institutionnelles à suivre lorsque de tels actes sont signalés ;
 - en fonction de cet audit, en développant une politique de prévention qui cible les lieux, les types de situation identifiés comme à risques.

5. Police Locale et Formation

- Nous nous assurerons que la police soit efficacement équipée pour faire face à toutes les formes de violence à leur égard.
- Nous soutiendrons le renforcement de la formation des policiers à la négociation et à l'approche non-violente des situations d'agressivité, tout en développant une culture policière de la désescalade en formant la police locale aux tactiques de diminution de la pression et de communication raisonnée.
- Nous lutterons également contre les violences policières et mettant en place les recommandations de l'Observatoire des violences policières (Police Watch) à l'échelle de la zone de Police de Charleroi.
- Nous lutterons contre le profilage ethnique conformément aux recommandations de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, en garantissant une formation adéquate, en s'assurant que les instructions données aux agents sur le terrain soient claires et non discriminatoires, en consignait dans des formulaires le recours aux contrôles et aux fouilles, et en analysant et surveillant ces pratiques afin de dépister leur usage disproportionné.
- Nous mettrons en place une politique spécifique avec la police pour les agressions subies par les cyclistes liées à leur mode de déplacement,

6. Sécurité en contexte de crises climatiques

- Nous associerons les citoyens et l'ensemble des services communaux de secours à l'élaboration des plans communaux d'urgence de gestion des risques pour faire face aux catastrophes, notamment climatiques.
- Nous mettrons en place un plan de prévention « inondations ». Face au risque d'inondations, nous mettrons en place des plans de prévention par zone concernée, et les distribuerons à tous les ménages de ces zones en version papier et digitale. Nous prévoirons également des espaces « refuges » dans chaque quartier situé en zone inondable.

Une commune plus verte au bénéfice de toutes et tous

Les citoyen.ne.s Carolos sont demandeurs d'une ville plus verte, plus arborée et davantage adaptée aux changements climatiques. Une ville plus verte, c'est aussi une ville plus accueillante et plus attractive qui amènera du monde et de la vie dans notre centre-ville et dans nos quartiers, au profit de la dynamique et de la vitalité urbaine.

1. Pour une ville plus verte

L'intérêt et la nécessité de renforcer et d'accélérer la végétalisation des Villes ne sont plus à démontrer tant les avantages et bienfaits de cette politique sont nombreux, que ce soit en matière d'amélioration de la qualité de l'air, de réduction des îlots de chaleurs et d'adaptabilité au réchauffement climatique, de promotion de biodiversité ou encore de bien-être physique et mental des habitant.e.s.

Dans cette perspective, nous nous engageons :

- A planter davantage d'arbres sur un maximum de places de l'entité, avec des essences indigènes et des pieds végétalisés et y disposer des bancs publics pour apporter ombre, fraîcheur et verdure aux citoyen.ne.s carolos. L'objectif, à terme, est de faire en sorte que 30% de l'espace public soit ombragé de la sorte.
- A créer plus de parcs pour que les Carolos puissent avoir accès à la nature le plus facilement possible. Ces parcs doivent être à la fois des lieux de récréation et de cohésion sociale (jeux pour enfants, activités festives,...) et des refuges urbains de biodiversité. Chaque citoyen.ne carolo doit pouvoir avoir accès à un parc à 300 mètres de son domicile.
- La végétalisation de la ville ne doit pas se limiter uniquement au centre. Tout le monde doit en bénéficier. Nous proposons que nos quartiers soient végétalisés via différentes méthodes : plantation de bosquets/fleurs pour embellir la ville, plantations d'arbres dans nos rues, parcelles laissées en libre évolution pour rendre nos quartiers plus verts et plus agréables tout en y favorisant la biodiversité. Il s'agira notamment en ce sens de simplifier les procédures d'octroi de permis pour la végétalisation des façades et des trottoirs.
- A ce que chaque citoyen.ne, lorsqu'il se déplace dans le centre-ville ou dans un parc, puisse avoir accès à un point d'eau potable. Ecolo propose d'installer des fontaines d'eau potable gratuites et points d'eau sur les places et espaces verts pour faire face à la chaleur et pour que nos enfants puissent se rafraîchir et jouer en plein été.
- De protéger et de valoriser davantage encore nos terrils. Nous proposons ainsi de créer des réserves naturelles sur certaines zones riches en biodiversité des terrils. Nous devons également les valoriser comme c'est, par exemple, le cas du Terril du Martinet en combinant biodiversité, tourisme, éducation et activités économiques. Les terrils de Charleroi sont une occasion unique pour les écoles d'y amener leurs élèves pour y découvrir le patrimoine carolo et la nature qui les entoure. Dans cette optique, les missions de Chana devront être valorisées et l'asbl davantage supportée.

- D'instaurer au sein de l'administration communale une fonction de « Groenmeester », qui aura pour mission transversale de piloter la politique de végétalisation de la Ville.

2. Pour une Ville soucieuse du bien-être animal

Charleroi a connu une réelle évolution en matière de protection animale sous cette législature, de même que la Région wallonne, où les avancées ont été significatives. De nouvelles initiatives méritent toutefois d'être supportées. Dans cette optique, nous nous engageons à :

- Créer davantage d'aires de jeux pour les chiens. Ces espaces doivent permettre la collaboration avec des professionnels qualifiés afin d'apprendre aux propriétaires à communiquer avec leur animal et à gérer les comportements indésirables. Cette collaboration avec des éducateurs canins professionnels et des associations de protection des animaux peut aussi être sollicitée par les agents de quartier lorsqu'ils constatent des problèmes de cohabitation et des conflits en raison du comportement de certains maîtres. Ils pourraient aussi être utiles pour le service de médiation de la Ville car les problèmes d'aboiement, par exemple, sont à l'origine de beaucoup de conflits de voisinage.

- Recourir plus efficacement aux sanctions administratives pour des faits constitutifs d'atteinte au bien-être animal : depuis janvier 2022, la Ville de Charleroi a affecté à temps plein un de ses agents constatateurs à la "police" du Bien-Être Animal en partenariat avec la vétérinaire communale. Il est utile de mieux faire connaître ce service.

- De constituer une « banque alimentaire » réservées aux animaux de compagnies ou qui sont recueillis, à destination des associations ou des personnes qui éprouvent des difficultés, notamment financières, pour les nourrir correctement.

Cette structure d'aide devrait fonctionner en collectant, stockant et distribuant de la nourriture tout en offrant des conseils et des ressources pour aider à prendre soin des animaux de compagnie. Un partenariat devrait s'établir avec des vétérinaires, des associations, des refuges, des organismes sociaux, etc.,

- D'intégrer davantage la cause animale dans les programmes de nos écoles primaires. Les écoles ont un rôle déterminant à jouer afin d'expliquer aux enfants dès le plus jeune âge que l'animal est un être sensible et qu'il faut être responsable vis-à-vis de son animal. La Wallonie a mis à la disposition des citoyens et des enseignants une plateforme en ligne, intitulée « Pense-Bête ». Des dossiers pédagogiques sont téléchargeables afin de sensibiliser les enfants de 9 à 10 ans. Cette sensibilisation est également utile pour la prévention des morsures.

Une commune plus égalitaire et ouverte

1. Un enseignement de qualité, des écoles plus ouvertes et inclusives

Nous voulons que chaque enfant puisse fréquenter l'école sans devoir porter la responsabilité de la situation socio-économique de son foyer. Dans ce cadre :

- Nous élargirons les dispositifs de gratuité des cantines ou à prix abordables pour faire de l'accès à une alimentation équilibrée, durable et locale dans l'enseignement obligatoire un enjeu central.
- Nous généraliserons également les fontaines à eau dans tous les établissements communaux.

Nous voulons une école inclusive. Dans ce cadre :

- Les dispositifs d'orientation vers l'enseignement spécialisé doivent être révisés pour maintenir dans l'enseignement ordinaire le plus grand nombre d'élèves via des aménagements raisonnables et éviter que l'enseignement spécialisé, en particulier le type 8, soit une filière de relégation.
- Nous veillerons également à rendre les bâtiments scolaires accessibles aux personnes et élèves à mobilité réduite et faciliter l'accès d'enfants avec un handicap dans les classes.

Pour mieux lutter contre les inégalités, nous souhaitons :

- Développer des dispositifs d'étude au sein de chaque école.
- Créer des alliances durables entre écoles et Écoles des Devoirs via les instances bassin.
- Veiller à l'accompagnement de tous les parents et en particulier des parents vulnérables, en situation de précarité, étrangères, non alphabétisées et en situation de handicap (mental, sensoriel, moteur), en construisant des partenariats durables avec le monde associatif.

Nous voulons ouvrir l'école sur son environnement et multiplier les projets interdisciplinaires afin d'avoir une école qui en plus d'être un vecteur de transmission de savoirs, de compétences et de culture, soit un espace où chacun·e puisse trouver des clés de compréhension du monde et les réponses face aux enjeux actuels. Dans ce cadre nous proposons de :

- Mutualiser les infrastructures scolaires avec les acteurs locaux (associatifs, acteurs culturels, clubs sportifs, ...) en dehors du temps scolaire.
- Renforcer les liens entre l'école et les acteurs culturels du territoire.
- Collaborer à une politique d'initiation au sport dès le plus jeune âge et favoriser des rencontres sportives inter-écoles.

Nous voulons mettre un frein aux dynamiques de concurrence inter-réseaux des établissements et privilégier la coopération afin d'offrir un enseignement de proximité à tous les carolos. Pour ce faire nous voulons :

- Garantir une offre d'enseignement fondamental à moins de 600m de chaque foyer carolo.

- Encourager les initiatives d'écoles de tronc commun en collaboration avec la province de Hainaut et Wallonie Bruxelles Enseignement tout en garantissant la présence d'une école du tronc commun communale par district.
- Nouer des ponts entre l'enseignement communal et la cité des métiers.

Nous voulons une école de proximité accessible par les modes doux. Dans ce cadre nous proposons de :

- Mettre en place des déplacements collectifs et des ramassages scolaires inter-réseaux en voiture, à pied ou à vélo : covoiturage, rangs scolaires par quartier ou village. Soutenir l'apprentissage du vélo et des trajets en groupe en collaboration avec les associations œuvrant dans ce sens.
- Prévoir un parking vélo dans chaque école et avoir recours aux formations spécifiques destinées aux enfants afin que chaque élève de 5ème primaire puisse obtenir son brevet du cycliste.
- Sécuriser les abords des écoles via une signalisation appropriée et l'implication des agents de prévention.

2. Accueillir chaque enfant et soutenir toutes les familles

Les 1000 premiers jours de vie sont une période cruciale sur le plan du développement social, cognitif et émotionnel : acquisition du langage, développement de la confiance en soi, socialisation, équilibre physique et psychologique. Les bases qui sont jetées durant les premières années de la vie conditionneront dans une large mesure le bien-être physique et mental de l'enfant, sa santé, sa scolarité et même sa future vie sociale et professionnelle.

La qualité de l'environnement et des interactions avec l'entourage au cours de cette période a un rôle décisif sur le développement des jeunes enfants. Un accueil de la petite enfance de qualité constitue une opportunité formidable pour développer au mieux l'énorme potentiel positif de chaque enfant. Pour ce faire nous souhaitons faire de chaque milieu d'accueil du territoire une éco-crèche :

- Favoriser une alimentation locale, saine et utilisant des produits frais, de préférence issus de l'agriculture biologique au sein des milieux d'accueil de la petite enfance.
- Continuer à rénover les infrastructures pour les rendre plus durables et moins énergivore.
- Accompagner les milieux d'accueil dans les changements de pratiques (repas sans protéine animale, utilisation de l'eau du robinet, produits de soins écologiques, langes lavables, réduction des déchets...).

Par ailleurs, répondre aux besoins des familles est un levier essentiel pour soutenir la parentalité et, le cas échéant, pour la conciliation entre la vie privée et la vie professionnelle. Dans ce cadre nous voulons :

- Regrouper les infrastructures publiques d'accueil de la petite enfance au sein d'une structure unique spécialisée afin de développer une offre d'accueil cohérente sur l'ensemble du territoire.

- Equilibrer la couverture territoriale des milieux d'accueil, en soutenant en priorité les nouvelles places subventionnées dans les quartiers qui sont les moins bien dotés, en tenant compte également des situations de pauvreté et de monoparentalité.

3. Une égalité enfin réelle entre les femmes et les hommes

Même si de nombreux acquis sont indéniables pour l'égalité entre les femmes et les hommes, force est de constater qu'un grand nombre de situations démontrent que le chemin est encore long pour y parvenir totalement (égalité des salaires, des statuts, reconnaissance « naturelle » des compétences...). Les femmes aussi construisent l'Histoire : rendre visibles les femmes qui, tout comme les hommes, ont participé à l'évolution de la société dans des domaines variés (santé, social, économique...), c'est aussi dire et montrer qu'elles sont reconnues pour ce qu'elles ont fait.

Pour ce faire nous proposons de :

- Féminiser les nouveaux espaces publics, en leur donnant en priorité le nom de femmes et en s'assurant que les personnages célébrés dans l'espace valorisent l'histoire des femmes.

Il est également indispensable de garantir la sécurité des femmes en rue, en adaptant les espaces publics grâce à des marches exploratoires ; dans les bars et les festivals, en amplifiant la sensibilisation et la formation du personnel et en développant des lieux safes; ainsi que dans les transports en formant le personnel des transports en commun à réagir aux comportements sexistes.

Pour garantir la liberté et la sécurité des femmes dans l'espace public nous voulons :

- Associer les usagères à la rénovation des espaces publics (rues, places, ravel, etc.) au moyen de marches exploratoires permettant l'identification des points noirs, et promouvoir un urbanisme sécurisant (visibilité, liberté de mouvement, contrôle social...).
- Sensibiliser le personnel du monde festif, de l'horeca et des transports en commun à la prévention et à la réaction face aux comportements et violences sexistes.
- Développer des lieux safe, comme la campagne Angela, qui permettent d'identifier facilement où demander de l'aide en cas d'insécurité en rue ou dans un bar.
- En mettant en œuvre les recommandations du conseil consultatif femmes/hommes.

Nous souhaitons également développer une politique de mobilité égalitaire qui renforce le sentiment de sécurité et la sécurité des femmes.

Nous plaidons notamment pour :

- Un aménagement des rues et des Ravels égalitaires. Des espaces déserts, isolés, peu entretenus mais aussi mal éclairés découragent certaines femmes et jeunes filles à aller faire leur jogging, promener leur chien ou tout

simplement se déplacer à pied pour faire une course, se rendre à l'école, au travail ou pour toute autre activité sociale.

- Des arrêts de bus à la demande : il s'agit, pour n'importe quel passager ou passagère, de pouvoir descendre à certains moments entre deux arrêts fixes, en soirée, afin de réduire le trajet à pied vers le lieu de destination.
- Une politique cyclable adaptée à la mobilité des familles : pistes cyclables suffisamment larges, déplacement sécurisé, stationnement adapté aux vélos enfant et vélos-cargos, accès à des casiers pour les courses, etc.

4. Une société ouverte, en lutte contre le racisme et les discriminations

Une société ne progresse que via l'éducation et la compréhension par toutes et tous des enjeux qui les concernent. L'objectif d'Ecolo est donc de travailler, à court terme et à long terme, sur l'information, la sensibilisation et la prévention. Grâce à des politiques fortes en ce sens, nous parviendrons à une société réellement égalitaire et respectueuse.

Nous sommes également riches de la diversité culturelle qui caractérise notre pays. Nous voulons que celle-ci se reflète partout. Il s'agit à la fois d'un impératif de justice pour les personnes concernées mais aussi d'une opportunité pour nos entreprises et nos services publics.

Pour concrétiser cela, nous voulons :

- Des pouvoirs publics exemplaires en matière de diversité avec une administration représentative de sa population.
- Faire de nos clubs sportifs un milieu accueillant et respectueux en formant les acteurs et actrices aux discriminations, et en facilitant le signalement de celles-ci.
- Poursuivre et amplifier le travail de mémoire coloniale en faisant de l'espace public un espace de lutte contre la propagande coloniale et ses conséquences (stéréotypes, préjugés, discriminations...) en diversifiant notre espace public, ses noms de rue, ses statues et expressions artistiques, en mettant à l'honneur des personnes résistantes en Afrique et en Europe à la colonisation, à l'esclavage et aux crimes contre l'humanité.
- Renforcer les moyens nécessaires pour soutenir durablement et structurellement les associations issues de la diversité, valorisant la diversité culturelle et/ou luttant contre le racisme et les discriminations pour pérenniser leur action.
- Stimuler l'entrepreneuriat des personnes issues de l'immigration en mettant en lien les associations de personnes issues des migrations comme interface entre les structures dédiées à l'accompagnement et les futurs entrepreneurs et entrepreneuses d'origine extra-européenne en besoin d'accompagnement.
- Sensibiliser les élues locales et élus locaux et les chambres de commerce concernées aux problématiques et discriminations rencontrées par les entrepreneurs et entrepreneuses d'origine extra-européenne.

- Mettre en place un Conseil consultatif des Personnes d'origine étrangère, représentatif de la diversité culturelle de la commune.
- Renforcer le soutien aux actions d'alphabétisation, d'apprentissage des langues officielles et d'insertion sociale et citoyenne, notamment au bénéfice des femmes d'origine étrangère en collaboration notamment avec la FUNOC.
- Veiller à laisser place aux cultures d'origines des populations de la commune dans les carnivals, fêtes folkloriques et autres événements culturels locaux.

Nous défendons le principe de la neutralité et de l'impartialité de l'État. Ce principe est une garantie de non-discrimination pour les usager-es des services publics. L'action des agent-es du secteur public doit à tout moment garantir à chacun-e qu'elle ou il est traité-e de manière impartiale. La neutralité et l'impartialité de l'État constituent la garantie que chaque citoyen-ne, usager ou usagère du service public est respectée et n'est discriminé-e d'aucune manière par l'autorité publique. Tout acte d'une ou d'un agent public qui contreviendrait à ces principes de neutralité et d'impartialité devra faire l'objet de sanctions.

Pour ce faire nous :

- Défendons une approche inclusive de la neutralité qui pose la liberté de porter des signes convictionnels comme le principe de base et l'interdiction comme l'exception.
- Proposons également, dans cet objectif d'impartialité de l'administration que soit interdit, pour tout-e agent-e du service public, le port de tout signe relatif à un parti, à un-e mandataire politique ou à un-e candidat-e aux élections.
- Atteindre l'égalité de traitement entre les religions et mouvements philosophiques reconnus.

5. Une participation pleine et entière des personnes en situation de handicap

Nous voulons que la reconnaissance du handicap soit davantage axée sous l'angle des possibilités d'inclusion et d'aménagements. Les aménagements raisonnables doivent être le fondement d'une inclusion réelle dans tous les domaines de la vie et durant toute la vie d'une personne en situation de handicap. Les aménagements concernent tous les domaines de la vie sociale et doivent garantir une pleine participation à celle-ci aux personnes en situation de handicap.

Nous proposons de :

- Renforcer l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap et augmenter les quotas au sein des services publics.
- Renforcer les partenariats entre la Ville de Charleroi et les Entreprises de Travail Adaptés.
- Valoriser le Conseil consultatif de la personne handicapée et le consulter systématiquement pour toutes les questions ou décisions se rapportant aux personnes handicapées.
- Associer les personnes handicapées aux aménagements qui les concernent, notamment via une représentation au sein de la CCATM.

- Appliquer les législations existantes en matière d'accessibilité des bâtiments, tant lorsque la commune est maître d'œuvre que lorsqu'elle délivre des permis d'urbanisme (contrôle et sanction), en accordant une attention particulière aux commerces et voiries.
- Rendre les maisons communales accessibles, spécialement les services de police et les services à la population, ou prévoir un local d'accueil au rez-de-chaussée dans les communes où ce n'est pas possible.
- Garantir un nombre suffisant de places de stationnement pour personnes handicapées et permettre la possession d'une carte personne handicapée temporaire pour les cas d'invalidité provisoire.
- Création d'un label indiquant aux personnes handicapées les événements où elles ne rencontreront pas de problèmes d'accessibilité. Parce que la culture aussi doit être inclusive.

6. Améliorer la qualité de vie des aînées et aînés

L'âgisme (stéréotypes et préjugés en lien avec l'âge) contribue au mal-être de celles et ceux qui le subissent, et crée une forme de relégation inacceptable des personnes âgées. Nous voulons renforcer la participation des aîné-es dans tous les pans de la société en leur permettant effectivement de prendre toute leur place dans la vie politique, sociale et culturelle. Nous souhaitons soutenir le développement d'une Ville Amie Des Aînés (VADA) par :

- S'appuyer sur les associations locales pour lutter contre l'isolement des aîné-es.
- Améliorer l'accès aux transports en commun et aux taxis sociaux, et renforcer l'accessibilité des lieux pour que les aîné-es (tout comme les personnes en situation de handicap) puissent participer à la vie sociale.

Pour les aîné-es, il est primordial de pouvoir se sentir « chez soi ». Tous et toutes n'ont pas les mêmes attentes en termes de logement. Il est donc indispensable de diversifier l'offre et d'innover en matière d'habitat et d'urbanisme afin de proposer des alternatives aux formes plus classiques d'hébergement. Ces alternatives permettant le « bien-vieillir ensemble » doivent être proposées à des tarifs accessibles.

- Les règles d'urbanisme de la Ville de Charleroi veilleront à tenir compte des formes alternatives d'habitat, telles que l'habitat solidaire, intergénérationnel, kangourou, groupé, etc.,

7. Un monde numérique éthique, inclusif et sobre

L'éducation au numérique doit être renforcée face aux défis importants que pose ce secteur. Deux grands publics sont visés ici : les élèves et les personnes à faible compétence numérique nous souhaitons :

- Proposer des activités parascolaires et extrascolaires aux écoles pour renforcer les compétences en usages médiatiques et numériques créatifs et responsables, en ce compris sur les réseaux sociaux.
- Développer dans nos bibliothèques communales des Espaces Publics Numériques (EPN) et élargir leurs fonctions pour qu'ils deviennent des points d'accès privilégiés et inclusifs pour toute aide informatique et le soutien aux politiques d'éducation aux média ;
- Généraliser la capacité d'utiliser les logiciels libres sur tous les appareils pour diminuer l'obsolescence logicielle.

Nous souhaitons également mettre en place une politique de transparence active et d'open data dans l'administration publique. L'administration publique doit faciliter l'engagement citoyen et l'exercice de la démocratie. La transparence active permet à toute citoyenne et tout citoyen de vérifier le travail de l'administratif, en fournissant un accès par défaut aux informations d'intérêt public. Concrètement il faut, pour les organismes publics

Il est également important de déployer la digitalisation des services communaux Pour ce faire nous proposons :

- Le développement des services communaux accessible de manière numérique
- La digitalisation accrues des services communaux en vue d'une plus grande efficacité (intégration des signatures électroniques, etc).

Tout cela doit pouvoir se mettre en place tout en réduisant la fracture numérique :

- Aucune démarche administrative ne pourra être exclusivement numérique.
- Les services numériques de la Ville seront conçus en respectant les principes de l'accessibilité numérique. Par exemple via la mise en place du Facile À Lire et à Comprendre (FALC), capsules en langues signées, audio, etc.

Il est également absolument nécessaire que la Ville et ses services adoptent une position pro-active quant aux impacts de la généralisation de l'utilisation des applications d'intelligence artificielle (IA) tant sur les modalités de son organisation et fonctionnement interne que sur les modalités et la qualité des services rendus au citoyens. Les impacts sur l'emploi des agents communaux et leurs probables mutations (pour certains d'entre eux) et sur le respect des principes de continuité, de mutabilité et d'égalités des usagers devront à tout le moins faire l'objet d'un examen et d'un suivi scrupuleux.

Une commune engagée pour l'emploi et une économie sociale et durable

1. Promouvoir et renforcer l'Economie sociale

L'économie sociale et solidaire est solidement déployée sur le territoire de Charleroi. Pourvoyeuses de nombreux emplois, pour la plupart non délocalisables et de qualité. L'ES, dans les différents secteurs d'activités qu'elle couvre, offre de nombreux services de hautes qualités et à hautes plus-values sociales et écologiques à la collectivité, dans le respect des personnes et des principes démocratiques. Nous souhaitons continuer à soutenir ce secteur économique et participer à son développement futur. Pour ce faire, nous nous engageons à :

- Renforcer les clauses responsables (sociales, éthiques, environnementales et circulaires) dans les marchés publics dès que cela est possible, même en dessous des seuils obligatoires. Les marchés publics peuvent et doivent constituer des leviers importants en matière de développement du secteur de l'économie sociale et solidaire et de création d'emplois locaux de qualité.
- Mettre en place des procédures de vérification systématiques du bon respect des clauses sociales et de formations (et également environnementales) des marchés publics passés par la Ville et son intercommunale de développement économique (IGRETEC).
- Inciter Sambrinvest, notamment dans le cadre de ses ambitions en matière de transition écologique et énergétique, à soutenir et investir dans la création et le développement des coopératives d'économie sociale dans leur levée de fonds, en complément éventuellement aux interventions des invests régionaux.
- Soutenir toutes initiatives nouvelles en matière de création de nouvelles structures et/ filières d'activités d'économie sociale, avec une attention particulière à la visibilité du secteur et à sa structuration, dans le respect de la liberté associative.
- Assurer la pérennité du Conseil consultatif de l'Economie sociale et solidaire, interface nécessaire entre les acteurs représentatifs du secteur et la Ville (élus politiques et administration).
- Maintenir un échelon de l'économie sociale et renforcer le pôle administratif dédié à l'emploi et l'économie sociale.

2. Optimiser l'action de la commune en faveur de l'emploi

Si la région wallonne est *de facto* le niveau de pouvoir le plus institutionnellement outillé en matière de politique de l'emploi, les communes ont toutefois la possibilité

de mener également une série d'actions qui conjointement, peuvent favoriser la création d'emplois. En ce sens, nous nous engageons à :

- A continuer à soutenir les initiatives-pilotes telles que « Territoire zéro chômeur » actuellement développée sur le territoire de Marchienne et, sur base de leur évaluation, leur apporte les correctifs nécessaires tout en assurant leur pérennisation.
- A consolider les dynamiques et mobilisations des différents acteurs (publics et associatifs) responsables en la matière au niveau supra-communal, via notamment la Commission Enseignement- Formation-Emploi instituée au sein de Charleroi métropole. La recherche de complémentarité entre les besoins de communes et CPAS en matière de ressources humaines et l'offre disponibles des acteurs de l'enseignement et de formation, tant initiale que continue, mérite d'être une piste de travail qui doit continuer à être creusée.
- A travailler sur l'amélioration du niveau de diplomation de la population de Charleroi et de son bassin de vie, en multipliant les initiatives partenariales (opérateurs de formation et d'enseignement, entreprises et pouvoirs publics) en faveur de la formation et de l'enseignement en alternance. Une attention toute particulière devra également être portée sur une meilleure visibilité de l'enseignement dit de « promotion sociale » ainsi qu'à l'actualisation de son offre eu égard, notamment, aux besoins en matière de compétences dans les différents secteurs d'activités sur le territoire de la métropole de Charleroi.
- A positionner la commune comme lieu de stage pour les étudiants des écoles professionnelles ainsi pour les apprentis (CEFA et IFAPME) via des conventions partenariales incluant un dispositif d'accompagnement efficace.
- A pérenniser l'emploi des personnes en article 60.
- A généraliser autant que faire se peut des clauses d'insertion et de formation dans les marchés publics de la Ville et à veiller à leur strict respect.

L'énergie accessible, un enjeu majeur.

- Un accès bon marché à l'énergie et à des logements bien isolés en renforçant l'accompagnement des habitant.e.s à faibles et moyens revenus dans la rénovation énergétique de leur logement
- Maintien et renforcement des primes à l'isolation
- Permettre aux habitants et aux entreprises de profiter des énergies renouvelables locales bon marché, en développant les réseaux de chaleur et cinq communautés d'énergies renouvelables.

Une commune ville pilote en matière d'énergie durable et accessible

Les hausses et variations spectaculaires des prix des produits pétroliers et gaziers montrent bien les tensions de plus en plus grandes qui existent entre l'offre et la demande en énergie. Ces tensions ne pourront que s'accroître au fur et à mesure de l'épuisement des réserves qui touchera d'abord le pétrole, puis le gaz, l'uranium et plus tard le charbon.

Cette crise a frappé les carolos de plein fouet. Il est essentiel que la Ville montre l'exemple, conseille et aide la population pour faire des économies d'énergie et qu'elle s'engage dans un plan ambitieux : développer les énergies du 21^e siècle, les rendre accessibles à toutes et à tous et créer de nombreux emplois dans ce secteur. Ces mesures doivent aider tous les citoyens à réduire leurs factures d'énergie en prenant en compte les moyens disponibles de chacun ; elles doivent par ailleurs rendre les choix écologiques moins chers. Cette vision intégrée des enjeux économiques, environnementaux et sociaux de la politique énergétique et de la lutte contre le réchauffement climatique différencie les écologistes des autres partis politiques. Durant cette mandature, de nombreuses actions ont été mises en place, il faudra les confirmer, les amplifier et en soutenir de nouvelles.

Nous viserons donc une ville à 100% renouvelable et neutre en carbone en 2050 et créerons six «communautés d'énergies renouvelables» avec des projets 100% renouvelables ou zéro énergie/zéro carbone en travaillant à deux échelles : les quartiers et le bassin de vie.

1. Concrètement, pour que le pouvoir communal montre l'exemple, Ecolo propose de :

- Actualiser le plan d'actions énergie climat de 2030 et fixer les objectifs et actions pour l'horizon 2040
- Continuer à rationaliser le parc immobilier de la Ville de Charleroi.
- Poursuivre le plan de grosses rénovations énergétiques des bâtiments en visant en priorité les bâtiments les plus énergivores, et investir dans des systèmes de pilotages énergétiques intelligents en modernisant les chaufferies pour les réguler à distance. Il s'agit donc de définir un planning d'investissement et des objectifs de réduction à atteindre pour diminuer la consommation d'énergie des bâtiments communaux de 30% durant la mandature et viser pour 2030 l'objectif de 55% de réduction d'émissions de gaz à effet de serre dans la ville.

- Etablir un plan de sortie du mazout à six ans, puis du gaz d'origine fossile à 20 ans et sortir des énergies fossiles lors du remplacement de chaque appareil consommateur d'énergie (boilers, chauffage, moteurs, véhicules...).
- Former le responsable énergie de chaque bâtiment à l'utilisation parcimonieuse de l'énergie en l'intégrant dans l'éco-team énergie.
- Mettre en place un plan de mobilité du personnel communal et para-communal pour réduire la consommation de carburant des employés communaux et para-communaux.
- Introduire des clauses d'efficacité énergétiques plus avancées que la Wallonie dans les cahiers spéciaux des charges pour les travaux et fournitures communales et para-communales.
- Favoriser l'achat de véhicules électriques légers pour les services communaux et para-communaux.
- Lancer un programme pluriannuel de rénovation ou démolition/reconstruction visant 100% d'écoles éco-rénovées / éco-construites en 2036 pour l'ensemble des écoles communales .
- Continuer à investir dans les éclairages publics LED. Là où cela est possible, ces éclairages seront "intelligents".
- Poursuivra les investissements dans des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics et pour les éclairages publics dans le cadre des communautés d'énergies renouvelables.
- Équiper ses maisons de repos et centres sportifs de chauffe-eau solaires et les écoles communales de citernes d'eau de pluie pour les toilettes. Créer un réseau d'éclairage public intelligent permettant de réduire la consommation de 30% durant la mandature et d'éclairer plus spécifiquement les cheminements piétons. Cet éclairage sera modulé en fonction des conditions météo, du niveau hiérarchique de la voirie et en fonction de l'intensité de la vie nocturne des voiries et quartiers. Le centre-ville, les cœurs de quartier, les abords des urgences hospitalières et des commissariats de police bénéficieront d'un éclairage plus important tout au long de la nuit, les quartiers résidentiels d'une diminution du niveau d'éclairage au cœur de la nuit, les zones natura 2000 d'une phase d'obscurité, les voiries peu fréquentées et les circulations cyclopiétonnes d'un éclairage avec détecteur de présence. Le marquage au sol sera beaucoup plus réfléchissant, comme en France, afin de sécuriser la circulation automobile et de concentrer l'éclairage sur les circulations et traversées piétonnes.

2. Pour aider les habitants et propriétaires à réduire leur propre consommation d'énergie et produire des énergies renouvelables, Ecolo propose de :

- Poursuivre l'action Charl'isol avec le personnel spécialisé de la maison de l'énergie, capable de faire des audits énergétiques rapides des maisons. L'objectif est de guider, de conseiller et d'aider les habitants à consommer moins d'énergie et à bien profiter des primes régionales et fédérales existantes et à les guider dans le choix de leur devis et vérifier la qualité des travaux réalisés. Une équipe pourrait aussi se spécialiser dans les conseils aux achats groupés et les équipements en énergie renouvelable.

- Mettre en place un guichet unique du logement (inscriptions pour les différents types de logements publics et AIS, informations, primes, CPAS...) dans les différentes maisons communales. Dans ce cadre développer une information active sur le soutien aux investissements économiseurs d'énergie et mettre les personnes intéressées en contact avec la cellule « économie d'énergie et énergies renouvelables ».
- Activer la société énergétique territoriale chargée d'accélérer la mise en œuvre de la transition énergétique. Cette société mise en place en 2024 au sein de la régie communale autonome est chargée de la stimulation et du montage des projets d'isolation des bâtiments, d'efficacité énergétique et de productions décentralisées de photovoltaïque, d'éolien d'hydraulique ou de biomasse, de réseaux thermiques utilisant les énergies renouvelables et les chaleurs perdues sur leur territoire. Après avoir conçu les projets en concertation avec les habitants et les acteurs locaux, elles assureront la coordination de la réalisation, l'exploitation, la production, et si souhaité, le stockage, la distribution et la vente de l'énergie produite ainsi que la gestion des éventuelles compensations environnementales. Elles devraient fonctionner dans un cadre de base fixé par la Ville (gouvernance, démocratie interne, transparence, affectation d'une part des bénéfices aux projets du territoire...). Elle sera organisée sur quatre piliers : les porteurs de projets de production, de stockage ou de gestion de la flexibilité (particuliers, communes, PME, agriculteurs, associations,); les exploitants techniques des diverses installations concernées ; les investisseurs financiers (coopératives citoyennes, acteurs financiers classiques, fonds publics) ; les bénéficiaires et riverains.
- Lancer un plan d'action en matière d'énergie dans le CPAS, prévoyant notamment un suivi individualisé des ménages précarisés, bénéficiaires ou non du CPAS, avec un accompagnement pour la mise en œuvre des solutions identifiées et leur proposer systématiquement la réalisation d'une mesure d'efficacité énergétique.
- Mettre en place des actions de sensibilisation spécifiques à l'attention des ménages précarisés (tuteurs énergie, tailleurs d'énergie).

3. Adapter les réseaux énergétiques aux énergies renouvelables

Pour Ecolo, le développement des énergies renouvelables permettra aux ménages et entreprises carolorégiennes d'assurer elles-mêmes la production d'énergie renouvelable (chauffe-eau solaire, panneaux photovoltaïques, géothermie, cogénération à la biomasse et au gaz vert) de ne plus dépendre des fluctuations des prix des énergies fossiles. Au-delà des mesures de soutien permettant à chacun, quels que soient ses revenus, d'avoir accès à cette production, il est nécessaire d'adapter les réseaux énergétiques. Ainsi, le réseau de distribution d'électricité devra dans certains quartiers être adapté pour supporter la production d'électricité verte décentralisée (photovoltaïque, cogénération...) et l'augmentation de la consommation d'électricité, notamment pour la recharge des véhicules électriques. Par ailleurs, le réseau de transport devra être adapté pour alimenter les grandes

entreprises très consommatrices directement par les grandes zones de production d'électricité renouvelable au niveau européen.

Il faut aussi étendre le réseau thermique urbain et créer des quartiers à haute efficacité énergétique, en alliant réseau thermique et production d'électricité. La création de réseau de plus petite taille au sein d'un ensemble de bâtiment doit aussi être imposée par la ville de Charleroi.

Ces réseaux et leur organisation doit permettre à chaque ménage, chaque entreprise de bénéficier d'un tarif plus avantageux par l'utilisation des sources renouvelables locales et du bassin de Charleroi métropole.

Concrètement Ecolo propose :

- De cartographier, dans le schéma de développement communal, les ambitions de développement des réseaux d'énergies renouvelables et des quartiers énergie positive, et de transcrire ces ambitions dans le guide communal d'urbanisme (exigences énergétiques renforcées pour les bâtiments, recours aux réseaux thermiques, exigence de production photovoltaïque et thermique, etc...).
- De créer six communautés d'énergie renouvelable couvrant les zones dépendant de chacun des six postes haute tension d'Elia et d'une communauté d'énergie renouvelable permettant d'utiliser les productions d'électricité verte issue du territoire de Charleroi métropole (grand éolien, hydraulique, potentiellement géothermique).
- La mise en place de petits réseaux de chaleur et/ou de froid, notamment lors de la réalisation de nouveaux quartiers ou lors de la construction de nouveaux immeubles.
- Un programme d'investissement sur 30 ans visant le développement des réseaux de chaleur alimentés en énergie renouvelable (biogaz, chaudière bois, unité de gazéification de biomasse sèche, etc.) et en chaleur résiduelle issue des processus des industries dans les quartiers denses avec des habitations à rénover, des consommateurs de chaleur constants comme des maisons de repos, entreprises alimentaires, coiffeurs, lavoirs ou autre). En fonction de l'optimum économique, ce réseau pourrait couvrir jusqu'à la moitié des besoins de chaleur et de froid du territoire communal. Là où le gaz n'est pas encore installé et là où les conduites de gaz sont vétustes, il sera utile de privilégier le développement de réseaux de chaleur.
- De soutenir et informer les différents acteurs concernés sur les possibilités de création de petits réseaux de chaleur par exemple pour un bloc de maisons ou des immeubles à appartements.
- De mettre en place une gestion intelligente de ces réseaux pour maximiser l'utilisation des productions, des consommations locales et du stockage mutualisé au sein de ces communautés
- D'imposer aux promoteurs immobiliers d'intégrer des moyens de production d'énergie renouvelable collectifs et des boucles thermiques locales dans le cadre de leurs projets.
- De permettre aux producteurs de gaz renouvelable d'injecter leur production dans le réseau.
- ORES devra investir massivement pour accélérer l'adaptation de son réseau de distribution électrique pour accueillir toutes les productions photovoltaïques sans

décrochage, pour supporter les consommations des bornes de recharges des véhicules électriques, en particulier sur les parkings P+R en bordure des gares de train, de métro et de busways, et les besoins de chauffage avec les pompes à chaleur en dehors des zones couvertes par les réseaux de chaleur.

- Dans les zones couvertes par les réseaux de chaleur, ORES pourra progressivement abandonner son réseau de distribution de gaz fossile.

4. Réaliser des opérations de rénovation énergétique par rue et par quartier.

Plusieurs quartiers urbains denses se prêtent bien à des opérations de rénovation énergétique groupées par rue et par quartier. Ces opérations seront couplées à un renforcement de la végétalisation et un partage plus équitable de l'espace public entre tous les modes de déplacement et les activités collectives dans ces rues et quartiers.

Une commune qui s'engage pour le droit à une mobilité durable et efficace pour toutes et tous

Charleroi dispose enfin d'une feuille de route générale pour développer la mobilité durable dans la ville et dans la métropole qui l'entoure. Ce plan de mobilité, adopté par le gouvernement wallon PS MR Ecolo et validé par la majorité communale actuelle au printemps 2024, doit maintenant être mis en œuvre. IL contribuera à une meilleure sécurité routière dans les quartiers, une meilleure qualité de l'air, tout en améliorant les capacités de déplacements de chaque Carolo. L'objectif de ce plan est de doubler la fréquentation des transports en commun, et d'atteindre 2% des déplacements à pied et 8% des déplacements à vélo exprimés en kilomètres parcourus. Ces objectifs transposent les objectifs fixés par le gouvernement MR CDH début 2019 au territoire de Charleroi et à la zone à haut niveau de service qui l'entoure.

Ce plan définit des priorités spécifiques à la zone à haut niveau de service qui dépendent tant de la région wallonne, du fédéral que des communes. Ecolo veut mettre en œuvre et réaliser toutes les mesures qui sont programmées dans ce plan de mobilité sur la période 2025-2027 et 2028-2032

Concrètement Ecolo demande et soutiendra :

- Le redéploiement du réseau structurant de transport en commun intégrant train, tram, bus tel que prévu dans le plan sur la zone à haut niveau de service, avec des horaires de 5 à 23 heures en semaine, jusque 1 heure les week-ends, aux dix minutes en journée, avec des horaires identiques chaque jour, hors pointe scolaire. La mise en place du réseau structurant se réalisera avec une phase préalable de concertation renforcée des habitant.e.s et des usager.ère.s. Cette nouvelle structuration se réalisera avec une hausse des kilomètres parcourus par les bus et trams sur la ville de Charleroi. Des trams deux fois plus longs et des bus plus longs seront commandés pour offrir un plus grand nombre de places aux heures de pointe et un meilleur confort des usager.ère.s et assurer les fréquences élevées en journée.
- Dans un premier temps, sur la ville, la gratuité des transports en commun entre le vendredi 16 heures et le samedi soir, et la gratuité sur toute la ville une fois le nouveau réseau structurant mis en place
- La possibilité de déposer des voyageurs en dehors des arrêts de bus après 20 heures
- Une meilleure desserte des arrêts SNCB de Marchienne-au-Pont, Lodelinsart, Couillet, Marchienne-zone, Roux, le déplacement de la gare de Charleroi Ouest entre La Planche et le Dôme telle que prévue dans le plan, , et la réouverture de points d'arrêts à Ransart (nouvelle localisation), Bomérée (avec parking proche et correspondance avec les lignes de bus à haut niveau de service) et Mont-sur-Marchienne.
- Accélérer la mise en place des parkings de persuasion à proximité des gares, des nœuds multimodaux du réseau structurant et des grandes voies d'accès au centre-ville pour favoriser le covoiturage et le transfert de la voiture vers le bus,

le métro ou le train. Ces mobipôles disposeront de bornes de recharge de véhicules électriques (voitures, scooters, vélos), de stationnement sécurisés et fermés pour les vélos et vélos électriques, de points de dépôts de colis, d'espaces de stationnement de véhicules partagés (vélos, trottinettes, voitures). Le stationnement y sera gratuit pour les usagers disposant d'un titre de transport.

- Créer de plus petits mobipôles de mobilité douce aux arrêts importants du TEC dans les quartiers, avec la disponibilité de véhicules électriques partagés (voiture, vélo, trottinette), de places de stationnement PMR et de parkings sécurisés vélos.
Des itinéraires sécurisés pour les piétons et les cyclistes seront aménagés progressivement de et vers les principaux lieux de destination autour de ces mobipôles., .
- Augmenter la cadence des city-bus dans le cœur de la cité pour assurer un passage toutes les 10 minutes.
- Mettre en place un service de navette électrique légère pour desservir l'intérieur des zones piétonnes et des zones de rencontre à accès limité du centre-ville depuis les parkings P+R situés en bordure du ring R9 afin de faciliter l'accès des personnes ayant des difficultés de mobilité.
- Améliorer la vitesse et les fréquences SNCB avec Bruxelles et améliorer les liaisons SNCB avec les grandes villes wallonnes et avec Paris (recommandations de l'étude Tritel).
- La reprise, par la Ville de Charleroi, des petites gares appartenant encore à la SNCB afin d'y développer des services de proximité et des espaces multimodaux dans les quartiers.
- Revaloriser l'usage de la voie d'eau et du chemin de fer pour le transport des marchandises comme prévu dans le plan de mobilité
- Développer l'offre de transports collectifs - des navettes pour se rendre au marché hebdomadaire, par exemple - et assurer la présence de services de transports adaptés aux PMR sur le territoire de la Ville et vers les hôpitaux.
- Confirmer les réseaux structurants pour les véhicules automobiles, les vélos et les piétons établis par l'administration dans la charte sur le partage équitable des espaces publics. Sur cette base, et en fonction des données d'accidentologie et des demandes des habitants, créer des petites zones 30 dans les quartiers pour sécuriser la circulation des piétons, des enfants, des personnes âgées, des cyclistes. Ces petites zones seront élaborées dans le cadre d'une concertation citoyenne en deux temps : premières discussions sur les objectifs, le contour de la zone et les mesures principales, et ensuite, retour du bureau d'études pour présenter les propositions d'aménagements affinées. Les services se baseront sur la charte pour une répartition équitable des espaces publics pour choisir le type d'aménagement à réaliser sur ces voiries. L'objectif sera à terme de réaliser environ 150 petites zones 30. En parallèle, des mesures de sécurisation du réseau seront prises pour les voiries plus importantes qui resteront à 50 km/h. La charte sera systématiquement d'application lors de la création de nouvelles voiries, de la rénovation de voiries de façade à façade, lors des autres réaménagements de voirie et de carrefours et lors des opérations de renouvellement du revêtement (raclage pause).
- Les axes routiers les plus accidentogènes, et les abords d'école les plus accidentogènes seront traités en priorité pour y améliorer la sécurité routière. Les actions iront du placement de radars répressifs au placement de dispositifs

ralentisseurs en passant par des signalisations plus visibles et des radars préventifs.

- Poursuivre la réalisation d'itinéraires piétons prioritaires, avec des trottoirs traversants, avec une largeur de 1,5 mètres, et en dégagant le plus possible les obstacles. Des bancs seront placés très régulièrement sur ces itinéraires pour assurer le repos des piétons. Ces itinéraires bénéficieront d'un éclairage spécifique et seront réalisés dans une teinte claire en application de la charte sur le partage équitable de l'espace public.
- Réaliser le réseau cyclable structurant tel que prévu par le plan vélo et le plan de mobilité de Charleroi métropole de façon à développer de façon prioritaire des itinéraires continus. Ce réseau sécurisé drainera la circulation cycliste de et vers les zones 30 vers les principaux lieux de destination de la ville. La charte pour une répartition équitable de la ville sera utilisée pour définir les aménagements à réaliser en fonction du niveau hiérarchique de chaque voirie et sera appliquée lors de toute opération de rénovation de voirie, y compris le renouvellement du revêtement.
- Mettre en place les services de véhicules partagés sur la ville et la zone à haut niveau de services (voitures, vélos, trottinettes) pour atteindre les objectifs fixés par le PMCM et privilégier le stationnement sur des endroits marqués et réservés dans les zones à forte pression de stationnement
- Les actions de sensibilisation et d'information prévues par le plan seront portées par la ville et utiliseront le site internet et les réseaux sociaux de la ville.

Dans de nombreux quartiers, des problèmes de stationnement sont restés sans gestion depuis des décennies, et les demandes d'amélioration de la situation sont nombreuses. La largeur des voiries et les exigences des pompiers limitent souvent les possibilités d'extension du nombre de places disponibles. Il existe toutefois des possibilités d'actions pour améliorer la situation.

Ecolo propose :

- De mettre fin progressivement au stationnement bimensuel alterné à la demande des riverains et en choisissant d'autoriser le stationnement du côté où il y a le plus de places disponibles
- De développer les voitures partagées dans les quartiers où la pression de stationnement est la plus forte. Une voiture partagée permet en effet de gagner une dizaine de places de stationnement.
- De faciliter l'octroi de places réservées aux personnes en situation de handicap devant leur domicile et d'atteindre la norme de 3 places réservées pour 50 places dans les zones à forte pression de stationnement et la norme de 2 places réservés par 50 places dans les autres zones.
- De mettre en place des places gratuites à durée limitée de 30 minutes à la demande des commerçants et des zones gratuites à durée limitée à 3 heures par exemple à proximité des gares et des hôpitaux. Ces zones seront établies en concertation avec les riverains, qui pourront bénéficier de la première carte de stationnement gratuite pour chaque ménage.

- Dans le centre-ville, de regrouper les zones verte et orange en une seule, d'augmenter le nombre de places en zone rouge là où les riverains ont des difficultés à trouver des places et d'élargir les horaires de rotation du stationnement là où le besoin s'en fait sentir pour préserver le stationnement des riverains ou assurer une bonne rotation pour les clients des commerces. Ces mesures seront affinées en concertation avec les riverains et les commerçants.
- Dans le centre-ville, de diminuer le coût du parking en ouvrage en soirée, dans l'attente d'un élargissement des horaires des bus et métro, et de continuer les opérations promotionnelles avec les acteurs culturels
- De créer quelques centaines de places de parkings en bordure du ring R9 (parking Abeille vers l'Ouest, tour Interbéton vers l'Est, un emplacement ville-haute) pour compenser des places du centre-ville qui seraient encore perdues dans certains aménagements urbains et dans l'attente de la mise en œuvre complète du redéploiement des transports en commun
- De mettre en place plus de 2000 places de stationnements sécurisés vélos.

Une commune qui promeut et renforce la santé et le bien-être collectif

La santé ne peut se limiter à l'absence de maladie mais doit être considérée comme un état de bien-être physique, mental et social. Des conditions de vie favorables au bien-être (qualité du logement et de l'environnement, revenus qui permettent d'échapper à la pauvreté, lien social réel, écoute, participation...) ont bien entendu une influence indéniable sur la santé des habitants d'une commune.

La commune a également un rôle essentiel à jouer en développant une politique volontaire de prévention et de promotion de la santé. Une telle politique a pour objectifs l'amélioration des conditions de vie, l'accès à la qualité alimentaire, à un environnement sain, à des possibilités d'activités physiques et sportives, à des services de santé multidisciplinaires et aux services sociaux de proximité. La santé est donc par excellence un enjeu transversal.

Plus spécifiquement, nous entendons mettre en oeuvre les mesures suivantes :

- S'assurer que, sur le territoire de la commune, les habitants ont accès à un service de santé bien déployé, en bonne intelligence avec les acteurs du terrain. Une maison médicale doit pouvoir être accessible pour toutes et tous, en visant idéalement à terme la création d'une maison médicale par quartier.
- Agir en tant qu'employeur et mettre en place des conditions de travail qui garantissent une bonne santé physique et psychique du personnel communal.
- Réinstaurer au sein de l'administration communale une cellule spécifiquement dédiée à l'identification et à la lutte contre toutes les formes de pollution.
- En matière d'assuétudes, mener des actions de prévention et de réduction des risques, via par exemple des réunions de sensibilisation, des stands d'information dans les activités destinées aux jeunes (et moins jeunes), en collaboration avec toutes les écoles présentes sur le territoire ainsi que les différents acteurs du secteur de la jeunesse.
- Dans le cadre d'une politique de lutte renforcée contre les assuétudes et en complément de tous les dispositifs existants pour aider les personnes dépendantes, créer des lieux d'accueil des personnes en souffrance de leur dépendance et de leur toxicomanie, par exemple en créant une salle de consommation de drogue à moindre risque avec un accompagnement social et médical, en partenariat avec le Relais social et les associations spécialisées telles que le Comptoir.
- En partenariat avec les Centres Psycho-Médico-Sociaux (CPMS) et les plannings familiaux de la commune ou des communes voisines, éveiller les

élèves à la vie relationnelle, affective et sexuelle en faisant appel à des intervenants extérieurs (Plannings familiaux, centre PMS).

- Soutenir financièrement (un article budgétaire...) et matériellement (mise à disposition de locaux, chauffage, entretien...) les associations ou ASBL qui prennent en charge des problèmes de santé tels que l'assuétude, mais aussi les plannings familiaux, etc.
- Développer des projets visant à améliorer le niveau santé de la population, particulièrement au sein des quartiers défavorisés, en impliquant la population dans leur élaboration, leur réalisation et leur évaluation. Un des objectifs est de développer les aptitudes de chacune et chacun à pouvoir améliorer collectivement et individuellement son cadre de vie et à choisir des modes de vie plus sains.
- Augmenter les places d'accueil en cure de désintoxication et renforcer les services d'accompagnement pour les personnes présentant une dépendance problématique. Pour rappel, plus 3% des adolescents hainuyers consomment du cannabis et/ou de l'alcool tous les jours.
- Maintenir les services proposés par la Ville tels que le répertoire et les plans géographiques en matière de santé, les cycles de conférence à destination du public, etc.
- Augmenter à 70 % le ratio de femmes dépistées afin de diminuer significativement la mortalité liée au cancer du sein.
- renforcer la sensibiliser les médecins traitants ainsi que des pharmaciens dans leur rôle de prévention et d'information ; il est démontré que leur impact est déterminant dans la motivation des patients à prendre soin de leur santé.